AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 23-3-72 291926

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION RHONE - ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)

55, Rue Mazenod — 69 - LYON-3e
Tél. 60-95-87 (Postes 426 et 427)

ABONNEMENT ANNUEL : 25 F
C. C. P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, Rue Mazenod — 69 - LYON-3e

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

ARBRES FRUITIERS

MONILIA DE L'ABRICOTIER - La stabilisation du beau temps permet de retarder le dernier traitement jusqu'à la première menace de pluie, si toutefois elle intervient avant la nouaison.

TAVELURE DU POIRIER - Sur les seules plantations portant des pustules sur rameaux, en raison de la croissance rapide, le dernier traitement devra être renouvelé au bout de 10 à 12 jours malgré le retour du beau temps.

TAVELURE DU POMMIER - Aucun traitement n'est à prévoir pour l'instant.

OIDIUM DU CASSISSIER - Appliquer un traitement au soufre dès l'éclatement du bourgeon.

TEIGNE DES FLEURS DU CERISIER - Sur les seules plantations où des dégâts sur fleurs ou petits fruits noués ont été constatés au cours des années précédentes, un traitement à l'oléoparathion devra être appliqué dès réception.

XYLEBORE - Les conditions climatiques de la semaine écoulée ont été favorables à l'activité de l'insecte et à l'application des conseils du bulletin du 23 février.

CULTURES DIVERSES

CHARANCON DE LA TIGE DU COLZA - Des sorties massives se sont produites depuis le 14 mars, sauf dans la Drôme (terrains saturés d'eau) de sorte que les indications du bulletin précédent ont dû être appliqués au cours de la semaine écoulée. Toutefois dans la Drôme, on pourra attendre que les terrains soient praticables.

MELIGETHE DU COLZA - Bien que des sorties importantes aient déjà été enregistrées, on devra attendre pour traiter que la plante soit parvenue au stade réceptif qui correspond au dégagement des inflorescences.

Nous rappelons qu'aux termes de l'arrêté du 5 juin 1971 (art.7), il est interdit d'épandre des produits toxiques pour les abeilles sur les plantes qu'elles visitent pendant la période de floraison. Parmi les produits utilisés contre le méligèthe, seuls le toxaphène, l'endosulfan, la phosalone et les polychlorocamphanes sont inoffensifs pour les abeilles.

CECIDOMYIE DE LA LAVANDE - Le réchauffement survenu depuis le 14 mars a entre temps rendu nécessaire l'application intégrale des conseils du bulletin du 9 mars. Les conseillers agricoles ont également été informés en temps opportun de la nécessité de renouveler le 1er traitement dans les zones concernées par le bulletin du 23 février.

L'Ingénieur d'Agronomie chargé
des Avertissements agricoles
P.LATARD

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription
A.PITHIOUD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L.BOUYX

P130